

JM Blanquer à France Inter le 28 mars : propagande du ministre et complaisance des journalistes. Rectifions les bobards !

Ce matin 28 mars, JM Blanquer était l'invité de France Inter et force est de constater qu'il a pu dérouler son discours et asséner moult contre-vérités sans aucune contradiction de la part des journalistes censés connaître un tant soit peu le sujet traité et vérifier la véracité de ses dires. Ce matin, France Inter est devenue 20 minutes durant le porte-voix officiel du gouvernement.

Depuis des mois, les représentants des enseignants, dans les instances ministérielles et académiques, puis les équipes enseignantes elles-mêmes, dans toutes les salles des profs, expriment leur rejet massif de la réforme du lycée et du Bac, et expliquent en quoi elle ne résoudra pas les difficultés actuelles du lycée et de l'entrée dans le supérieur, et n'atteindra pas les objectifs que feint de s'assigner le ministre : "réduire les inégalités sociales, simplifier le baccalauréat, offrir plus de liberté aux élèves dans leur parcours de formation". Les contre-vérités du ministre ce matin en offrent quelques illustrations flagrantes :

Sur les spécialités et la prétendue liberté de choix des élèves de 2^{nde} :

- JMB : "[Les élèves] auront la possibilité de changer [de spécialité] entre la 1^{ère} et la terminale."

France Inter : "C'est réversible ?"

JMB : "Bien sûr que c'est réversible !".

FAUX ! Les élèves doivent choisir 3 spécialités en 1^{ère} et en abandonner une en Terminale

(extrait du fascicule Questions-réponses sur le Bac 2021 du ministère, question 27 page 10 : "En fin d'année de première, parmi les trois enseignements de spécialité qu'il a suivies en classe de première, chaque élève doit choisir les deux enseignements de spécialité qu'il souhaite poursuivre en terminale.")

Le ministre ne connaît-il pas le contenu précis de sa réforme, ou essaie-t-il d'en tordre la réalité ?

Quoiqu'il en soit, la supposée liberté de choix des élèves de 2^{nde} apparaît de plus en plus comme un leurre !

- France Inter : "Si je suis en 2^{nde}, imaginons que je veuille devenir ingénieur, et la spécialité Sciences de l'Ingénieur n'existe pas dans mon lycée, qu'est-ce qu'il se passe ?"

JMB : "Auparavant, vous faisiez S, c'était assez standard."...

FAUX ! Auparavant, un élève de 2^{nde} qui souhaitait faire S-SI pouvait s'inscrire dans un lycée qui proposait cette série.

... "Et s'il y a SI à quelques centaines de mètres ou même à 1 ou 2 km dans un lycée de la ville, c'est possible d'aller le suivre à côté" ...

Dès la rentrée 2019, un élève est donc appelé à suivre une partie de son cursus dans un autre lycée que celui où il est inscrit ! Quel progrès ! Et quelle facilité pour combiner les emplois du temps, régler les questions de transport, de responsabilité, etc.

...France Inter : "S'il reste des places !"

En effet la [note ministérielle aux recteurs du 6 mars](#) précise que les spécialités de 1^{ère} sont réservées aux élèves de 2^{nde} du même lycée, et ne sont ouvertes aux élèves d'autres lycées que s'il reste des places ! Dans ce cas, l'élève qui ne pourrait obtenir cette spécialité se verra proposer (imposer ?) une spécialité de son lycée qu'il n'a pas choisie !

JMB : "Il y a toujours des problèmes de ce genre, on peut toujours souligner des imperfections, il peut y en avoir forcément"

Un aveu de l'impréparation totale des services ministériels dans la mise en place de la réforme ?

- JMB : Sciences Informatiques et Numérique : nous créons une discipline nouvelle, j'ai d'ailleurs créé le CAPES informatique pour l'année prochaine"

INTOX ! Le CAPES informatique ne sera instauré qu'à la session 2020 des concours ! Aucun enseignant n'est formé spécifiquement à ce jour pour enseigner la spécialité NSI à la rentrée 2019. Et les quelques lauréats de concours de 2020 ne couvriront qu'une infime partie des besoins d'enseignement en NSI !

Sur les heures supplémentaires imposées aux enseignants

- JMB : "En 2019, nous créons des heures supplémentaires, c'est une opportunité de pouvoir d'achat pour les professeurs"

INTOX ! Chacun appréciera la méthode d'augmentation du pouvoir d'achat du ministre : travailler plus pour gagner un peu plus (rappel : une heure supplémentaire d'un enseignant n'est pas majorée, au contraire elle est moins payée qu'une heure de service normale pour un collègue dès sa 6^e année de métier, et pour un collègue à la hors-classe l'heure supplémentaire vaut 1/2h de cours normal !

Sur la disparition des maths du tronc commun de 1^{ère} générale :

- JMB : "Aujourd'hui on a le tout ou rien : vous pouvez être en L et ne pas faire de maths"
Certes, mais actuellement vous pouvez aussi suivre la spécialité Maths en L !
- JMB : "Et en S, vous avez des maths qui sont les mêmes pour tous"
FAUX : JMB feint d'ignorer la spécialité maths des terminales actuelles, qui ajoute 2h aux 7h du tronc commun !
- JMB "Vous avez un petit peu, très légèrement, de mathématiques au travers de l'enseignement scientifique"
Tellement peu de mathématiques, que dans beaucoup de lycées, cet enseignement sera réparti entre la SVT et la physique-chimie !
- JMB : "L'élève aura soit quelques heures de maths au travers de l'enseignement scientifique, je veux dire sur toute l'année..."
Ah, quelques heures de maths pour l'année entière, en effet c'est très léger !
- ... "soit il a 3h de maths en maths complémentaires"
FAUX ! en 1^{ère}, il n'y a pas de maths complémentaires, option qui n'existe qu'en terminale
- ... "soit il a 6h de maths en spécialité"
FAUX : c'est 4h en 1^{ère} !
- ... "donc c'est 3, 6, ou 9 !"
FAUX ! Le ministre devra revoir ses fiches, il a confondu la 1^{ère} et la Terminale, a fait croire que les maths complémentaires pouvaient s'ajouter à la spécialité maths (contredit par un membre de son cabinet, responsable de la pédagogie, lors d'une [audience avec l'Association des Profs de Maths](#) : "M. Stanek rappelle la règle qui a été précisée aux Recteurs : seuls les élèves ayant fait la spécialité maths en première pourront choisir l'option « maths complémentaires ».), s'est embrouillé sur le volume horaire des enseignements...

La méconnaissance manifeste du ministre sur les modalités de mise en place de sa réforme, teintée d'une dose de tromperie sur la marchandise, prouvent s'il en était besoin combien les inquiétudes et alertes des personnels, des élèves et des familles sont fondées !

En fin d'entretien, le ministre a osé lancer : "Je suis complètement dans le dialogue, à l'écoute".

Les enseignants et leurs représentants qui demandent depuis près d'un an l'annulation de cette réforme et sollicitent en vain l'ouverture de discussions réelles sur l'avenir et l'amélioration du lycée, apprécieront !

Pour la section académique du SNES-FSU Montpellier
Bertrand HUMEAU 06.87.01.96.75